

Terres en Vie : expérimentation 2018-2021



© Terres en Vie

Le projet

Terres en Vie est une association qui réalise un portage foncier pour des projets en agriculture paysanne et biologique, en particulier sur des terres de vigne en friche et dans l'optique de favoriser les circuits courts, l'environnement et l'alimentation de qualité.

Structure coopérative dont le rôle est d'accompagner en amont l'implantation d'entreprises agricoles, Terres en Vie a élaboré un système-outil pour prendre en charge et gérer le regroupement et la transformation des parcelles avant de les orienter vers des productions nouvelles, au travers des actions suivantes : inventaires terrains, contacts avec les propriétaires pour les faire adhérer au projet, signature de baux, rénovation des sols et plantations de haies, préparation des parcelles aux nouveaux projets.

En lien avec les municipalités, l'association réalise une animation foncière et territoriale dans le cadre de groupes locaux citoyens.

Les points forts du projet :

- Intérêt du projet collectif de Terres en Vie, innovant en termes d'approche territoriale et partenariale
- Contribution du projet au développement économique, social et environnemental du territoire, favorisant la préservation paysagère, environnementale et les circuits alimentaires de qualité et de proximité

Objectif du programme Leader : Accompagner le développement des entreprises innovantes pour le territoire

- **Maître d'ouvrage** : Association Terres en Vie
- **Calendrier** : 2018-2021
- **Localisation** : communes de La Chapelle Heulin, Monnières, Maisdon-sur-Sèvre
- **Coût éligible** : 64 000 €
- **Subvention FEADER** : 50 000 €
- **Autres financements** : Région des Pays de la Loire, Etat (FDVA), Département de Loire Atlantique, Communes

Chaque groupe prend en charge la représentation locale de l'association, la gestion des parcelles en location, le développement du projet, tout en étant à l'écoute des attentes de la population et des élus.

Les dépenses financées sont de l'ingénierie de projet (études juridique et financière, chargée d'animation) et des prestations de préparation et entretien des parcelles (arrachage / défrichage).

Terres en Vie associe un large partenariat : propriétaires, agriculteurs, citoyens, associations, collectivités territoriales, chambres consulaires. Une convention a été signée avec la Chambre d'agriculture précisant la complémentarité entre les actions Terres en vie / Chambre.

Engagée en 2017, la phase expérimentale s'est poursuivie en 2021 sur plusieurs communes : Monnières, Maisdon-sur-Sèvre, La Chapelle-Heulin, Le Pallet, Vallet, La Haye-Fouassière. A terme, c'est l'ensemble du vignoble Nantais qui pourrait être concerné.

Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais
leader@vignoble-nantais.fr / 02 40 36 09 10

